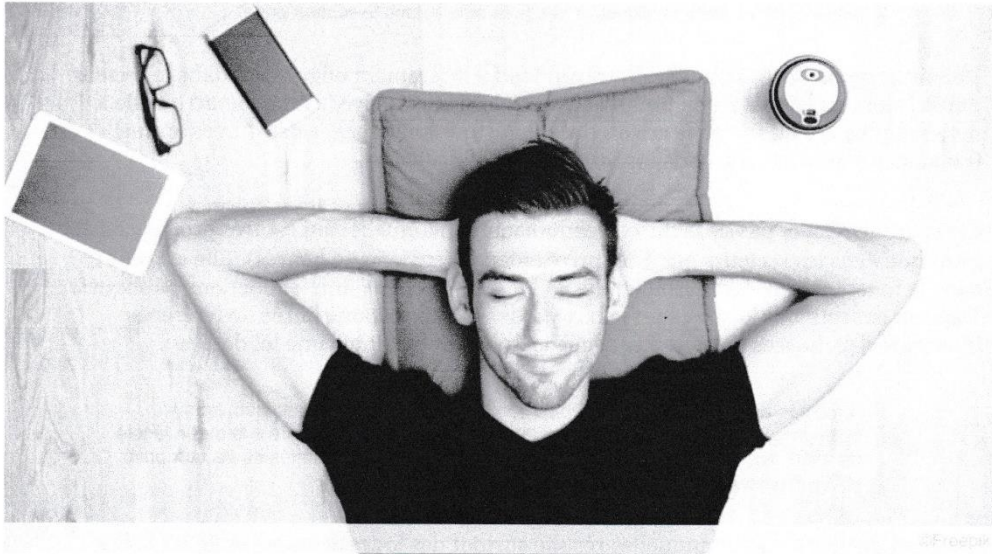


Vérité des chiffres

Les fonctionnaires travaillent moins que les salariés du privé

L'écart tient moins à la durée hebdomadaire du travail qu'au nombre de jours de congés et de RTT



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

Le rapport annuel sur l'état de la fonction publique annexé au projet de loi de finances pour 2023 permet de faire le point sur la durée du travail des fonctionnaires en 2021, et de la comparer à celle des salariés du secteur privé.

La durée annuelle du travail à temps complet dans la fonction publique, hors enseignants*, est de 1 612 heures en 2021. Elle est donc supérieure à la durée légale de 1 607 heures, mais elle est inférieure de 3 % à celle des salariés du secteur privé (1 662 heures).

Avec ou sans les enseignants

Cette durée annuelle est de 1 661 heures dans les services de l'État, hors enseignants – soit à peu près comme dans le secteur privé –, de 1 579 heures dans les collectivités locales (soit

nettement moins), et de 1 605 heures dans les hôpitaux.

Ce rapport exclut les enseignants de cette statistique au motif qu'ils répondent mal au questionnaire de l'enquête de l'Insee d'où elle provient et y sous-estiment la durée réelle de leur travail. La direction des statistiques du ministère du Travail a néanmoins publié la durée annuelle du travail à temps complet en 2019 dans la fonction publique en y incluant les enseignants. Elle était de 1 577 heures, soit 8 % de moins que celle des salariés du secteur privé cette même année (1 711 heures).

“Depuis 2006, la durée annuelle du travail tend à légèrement augmenter dans le secteur public, alors qu'elle est à peu près stable dans le secteur privé”

Depuis 2006, la durée annuelle du travail tend à légèrement augmenter dans le secteur public, alors qu'elle est à peu près stable dans le secteur privé (sauf en 2020 où elle a nettement baissé du fait de la crise). Il y a donc une convergence des durées annuelles du travail des deux secteurs, mais un écart significatif subsiste.

Cet écart ne résulte pas de la durée hebdomadaire habituelle, qui est très proche en moyenne dans les secteurs public et privé en 2021 (environ 39 heures). Elle est plus élevée dans la fonction publique d'État et plus faible dans les deux autres fonctions publiques. Dans les collectivités locales, les vieux accords maintenant une durée de référence inférieure à 35 heures doivent être renégociés en application d'une loi de 2019.

“La durée annuelle du travail à temps complet dans la fonction publique, hors enseignants, est de 1 612 heures en 2021. Elle est donc supérieure à la durée légale de 1 607 heures, mais elle est inférieure de 3 % à celle des salariés du secteur privé (1 662 heures)”

Cet écart entre les durées annuelles résulte surtout des jours de congé et de RTT. Les fonctionnaires, hors enseignants, en ont en moyenne 35 par an (41 dans les services de l'État, 32 dans les collectivités locales et 31 dans les hôpitaux) contre 27 dans le secteur privé.

Journées du maire et autres congés pour événements familiaux

Il y a beaucoup de jours de RTT dans les services de l'État en raison d'une organisation du travail dans certains corps qui conduit à des durées hebdomadaires nettement supérieures à 35 heures. Dans les collectivités locales, il y a beaucoup de jours de congé hors RTT du fait d'habitudes locales (“jours du maire” et congés pour événements familiaux, par exemple).

Le nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé dans l'année est de 12,5 dans la fonction publique hors enseignants en 2021 (10,2 pour l'État, 14,9 pour les collectivités locales et 15,5 pour les hôpitaux) et de 11,5 dans le secteur privé.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalte.

A lire également

[Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalte](#)